

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 06/04/2023
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procuration : 3

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH
Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, SIMLER
Agnès
MM BLATZ Gérard, FRANCO Luis, IBACH
Patrice, JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN
Laurent, SCHWEIN Laurent (est arrivé à
20 h 20 au point "compte-rendu de réunions",
STRAUEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration :
MULLER Sandrine à BRAULT-PELUZZI
Estelle,
BAUMANN Jean-Marie à STRAUDEL Jean-
Philippe,
HABERKORN Christophe à IBACH Patrice

Secrétaire de séance :
Mme HARDOUIN Marie-Christine

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Vote des taxes
5. Affectation des résultats 2022 (lotissement et commune)
6. Budget primitif 2023 (lotissement et commune)
7. Emplois saisonniers
8. Délégation de gestion de la Bibliothèque Jean-Claude Oberlé
9. Urbanisme (déclaration préalable - AFUa les Vergers - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
10. Rénovation de l'éclairage public - choix des luminaires
11. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire souhaite que les conseillers aient une pensée pour Mr Eric Boltz, décédé bien trop tôt. Malgré qu'il n'était pas un enfant

du village, il s'est investi dans la vie associative de la commune. Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 31 mars 2023, le même jour que celles de Mme Schreiber Charline, veuve de Schreiber Yvon qui était un pilier des Amis du Ried.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie-Christine Hardouin est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote : **14 pour et 1 abstention.**

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 22 mars : rencontre avec Mr Haller, Directeur d'Arts et Lumières en Alsace qui produit les Noëlies, pour discuter de l'organisation éventuelle d'un concert lors du marché de Noël
- 22 mars : réunion de présentation du programme des travaux et du catalogue des luminaires répondant aux enjeux de l'intracating afin de permettre de choisir les luminaires par les communes
- 23 mars : réunion du bureau syndical du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- 24 mars : réunion d'information organisée par les pompiers pour recruter de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. Mr Laurent Schönstein a remplacé Mr le Maire retenu par ailleurs. Mme Brault-Peluzzi Estelle y a également participé.
- 28 mars : réunion de la commission communale du fleurissement et des finances
- 31 mars : assemblée générale des donneurs de sang. Mme Christiane Buffard a été nommée présidente.
- 1^{er} avril : Opération Elsass Putz. Mme Agnès Simler remercie tous les participants. Environ 35 personnes ont répondu à ce traditionnel nettoyage de printemps qui s'est achevé par un moment convivial.
- 3 avril : réunion du bureau du PETR
- 5 avril : réunion du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM).
- 6 avril : déjeuner au RMT (Régiment de Marche du Tchad) pour effectuer un bilan de l'exercice militaire (Pandimus Imperator 2)
- 10 avril : marche de tradition des jeunes engagés du RMT et remise des bérets au Char "Le chemin des dames" en présence de Mr le Maire.

Mme Agnès Simler informe le conseil municipal que 220 œufs en bois décorés ont été vendus en soutien à l'association "Les Enfants de Tchernobyl" qui accueille et finance des actions pour des enfants ukrainiens. Les écoles de Grussenheim et Elsenheim ont participé à cette action. L'association est à la recherche de famille d'accueil pour des enfants qui devraient venir durant trois semaines au mois de juillet prochain.

Une réunion du SYMAPAK (SYndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Agées à Kunheim) a lieu ce jour. En raison de la réunion du conseil municipal, Mme Agnès Simler n'y assiste pas et a donné procuration.

4. VOTE DES TAXES

Avant de passer aux points budgétaires, Mr le Maire souhaite dire quelques mots. Il indique que le budget a été préparé et discuté lors des réunions de la commission communale des finances. Le budget présenté correspond aux propositions et aux choix discutés et retenus lors de ces commissions. Il remercie Mme Nathalie Kleindienst pour le travail effectué. En raison du changement de nomenclature (passage de la M14 à la M57), de nouvelles imputations comptables apparaissent.

Concernant les taux, il informe le conseil municipal que les bases fiscales ont été revalorisées de 7.1 % en 2023 par la loi des finances de décembre 2022 (3,4% en 2022).

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 est présenté aux conseillers municipaux.

Mr le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Après discussion, le conseil municipal passe au vote :

POUR	15	CONTRE	0	ABSTENTION	0
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

Pour l'année 2023, les taux appliqués seront donc identiques à ceux de 2022, à savoir :

Taxes	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,09 %
Taxe d'habitation	10,29 %

Cotisation foncière des entreprises	14,85 %
-------------------------------------	---------

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2023 s'établissent comme suit :

Produit	Montant
Produit fiscal attendu des taxes à taux voté	214 518 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie	1 306 €
Versement lié au coefficient correcteur	9 185 €
Allocations compensatrices	14 412 €
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)	1 780 €
Prélèvement au profit du GIR (Garantie Individuelle de Ressources)	- 9 371 €
Montant prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité locale	231 830 €

5. AFFECTATION DES RESULTATS

LOTISSEMENT DU MOULIN

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	- 40 939,35 €
Excédent de fonctionnement :	+ 44 079,18 €

de la manière suivante :

- le déficit d'investissement de - 40 939,35 € au compte 001 solde d'exécution négatif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 44 079,18 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

COMMUNE

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants

Excédent d'investissement :	+ 12 327,83 €
Excédent de fonctionnement :	+ 228 575,68 €

de la manière suivante :

- l'excédent d'investissement de + 12 327,83 € au compte 001 Solde d'exécution positif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 228 575,68 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

6. BUDGET PRIMITIF (LOTISSEMENT ET COMMUNE)

LOTISSEMENT DU MOULIN

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement du Moulin pour l'exercice 2023 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement à :	69 735.00 €
Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à :	40 940,00 €

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit qu'à des fins de transparence, les EPCI et les communes publient désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de sociétés locales ou syndicats.

L'état des indemnités versées en 2022 s'établit comme suit :

Elus	Indemnités brutes Communes	Indemnités brutes SMICTOM
KLIPFEL Martin	14 721,72 €	7 212,96 €
SIMLER Agnès	3 917,46 €	
BRAULT-PELUZZI Estelle	3 917,46 €	
SCHÖNSTEIN Laurent	3 917,46 €	
BLATZ Gérard	2 136,78 €	
TOTAL	28 610,88 €	7 212,96 €

COMMUNE

Mr le Maire présente les propositions arrêtées par la Commission des Finances et donne des explications.

Mme Estelle Braut-Peluzzi est surprise par le montant des frais de chauffage du local du Groupe des Jeunes qui n'est que très peu utilisé. Ce constat a déjà été fait et Mr Luis Franco indique que la mise en place d'une pompe à chaleur a

déjà été évoquée car l'utilisation du gaz avec citerne est une source d'énergie onéreuse. Une étude sera réalisée en ce sens.

Mme Agnès Simler propose que le Groupe des Jeunes utilise une autre salle pour les réunions.

Mr le Maire soumet le budget au vote.

Mr Strauel Jean-Philippe sollicite le vote à bulletin secret pour le vote du budget primitif 2023 de la commune. Cette demande est accordée.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

POUR	6	CONTRE	7	BLANC	2
------	---	--------	---	-------	---

En conséquence, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 présenté comme suit **n'est pas approuvé** :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à :	723 633,68 €
Recettes et dépenses de d'investissement équilibrées à :	228 862,28 €

Mr le Maire surpris par ce vote signale que le budget de la commune sera donc à nouveau traité par la chambre régionale des comptes.

Mme Agnès Simler ne comprend pas ce vote et sollicite des explications. Il n'est pas possible d'avancer dans ces conditions. Elle pose la question : Qu'est-ce qu'on fait maintenant? Mme Estelle Brault-Peluzzi a répondu qu'elle n'a pas à se justifier.

Mr Luis Franco rappelle qu'il est toujours dit "on veut travailler ensemble". Or, cela est totalement faux eu égard au résultat du vote.

Mr Laurent Schönstein pense que "ces gens" se pensaient en terrain conquis et ne mettent que les bâtons dans les roues.

Mr Patrice Jaegler indique qu'il reste fidèle à ses convictions, qu'il n'est ni pour les uns ni pour les autres mais il rappelle que quand "l'opposition" dit quelque chose, il y a toujours une réponse sur un ton agressif. Il y a eu un vote et il doit être respecté.

Mme Estelle Brault-Peluzzi précise que les choses n'ont pas avancées depuis une année (les compte-rendu sont toujours erronés, on retrouve des projets dans le

budget qui n'ont pas été évoqués). Elle indique, en outre, qu'il est inexact de dire que rien n'a été réalisé l'an passé.

Mr Jean-Philippe Strauel revient sur l'entretien que Mr Jean-Marie Baumann et lui-même ont eu avec Mr le Maire. Quand Mme Agnès Simler lui a demandé d'expliquer de quoi il s'agissait, il n'a pas répondu.

Il indique qu'ils étaient sortis de la salle avec le sentiment d'une rencontre constructive et positive. Or lors de la réunion du conseil municipal suivant cette rencontre, Mr le Maire a dit tout l'inverse et n'a pas tenu compte du mail adressé et mentionnant les modifications à effectuer au compte-rendu. M le Maire précise qu'il a informé le conseil du mail et répondu aux différents points.

7. EMPLOIS SAISONNIERS

Mr le Maire informe le conseil municipal que les membres de la commission communale du fleurissement proposent de ne pas créer d'emplois saisonniers cette année eu égard à la charge de travail que cela entraîne.

Ainsi, Mr le Maire propose de ne pas créer d'emplois saisonniers durant la période estivale. Il soumet ce point au vote : qui est pour la création d'un emploi saisonnier ?

POUR	4	CONTRE	9	BLANC	2
------	---	--------	---	-------	---

Il ne sera donc pas créer d'emploi saisonnier pour la saison estivale 2023.

8. DELEGATION DE GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE JEAN-CLAUDE OBERLE

Mr le Maire rappelle qu'il a évoqué la délégation de gestion de la bibliothèque Jean-Claude Oberlé suite aux différentes réunions organisées avec les responsables de la bibliothèque d'Alsace.

Il indique que la bibliothèque est une bibliothèque municipale dont la gestion est assurée par le Groupe des Jeunes dans un local au cœur du bâtiment rénové par la commune. Elle fonctionne grâce à des bénévoles qu'il remercie et qui ont été remerciés lors de la réception de Nouvel An.

Il sollicite l'avis du conseil municipal quant à la gestion de la bibliothèque :

Qui est pour une gestion déléguée au Groupe des Jeunes ?	9
Qui est pour une gestion en régie directe par la commune ?	2
Abstention	4

Mr Jean-Philippe Strauel tient à signaler que lors de la réunion de la commission communale culturelle, les bénévoles se sont exprimés pour une gestion déléguée au Groupe des Jeunes.

Mr le Maire indique que cette délégation devra être finalisée dans le cadre d'une convention.

9. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATION PREALABLE, CERTIFICATS D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN)

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
CLIMHOLIA 15 rue racine 67550 VENDENHEIM	7 RUE DES HOUBLONS l'installation de 16 panneaux photovoltaïques

AFUa LES VERGERS

Des travaux administratifs (budget, paiement des factures, appel de fonds, etc..) sont assurés par la secrétaire de mairie pour le compte de l'AFUa Les Vergers. Mr le Maire propose d'établir une convention de mise à disposition de personnel avec l'AFUa Les Vergers. Au titre cette mise à disposition, une somme de 1 500 € H.T., soit 1 800 € T.T.C. sera versé annuellement à la commune. Elle sera signée par Mr le Maire et le vice-président de l'AFUa Les vergers.

Mr Jean-Philippe Strauel souhaite savoir si le syndicat s'est déjà prononcé en ce sens. Mr le Maire répond par l'affirmative. Cette convention a été adoptée à l'unanimité par le syndicat lors d'une réunion où Mr Jean Philippe Strauel était présent.

Après discussion et vote, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 contre autorise Mr le Maire à l'effet de signer la convention et tous les documents y afférents.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Ce point a déjà été évoqué lors de la dernière réunion et le document de présentation établi par la CCRM a été transmis à tous les conseillers municipaux. Mr le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers municipaux par rapport au transfert la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la CCRM et de ce fait à l'élaboration d'un PLUi.

Mr Patrice Jaegler s'interroge quant à la possibilité de la commune d'exprimer son avis. Mr le Maire répond que la commune fera partie de la commission de travail.

Mr Jean-Philippe Strauel se questionne sur la densification : sera-t-elle uniforme ou non ? Mr le Maire répond que c'est le Plan Local de l'Habitat élaboré par le CCRM qui régleme ce point et que le PLUi en tiendra compte.

Mr Jean-Philippe Strauel relève que le règlement changera également et demande si la commune pourra définir la réglementation notamment au niveau de la hauteur de construction des bâtiments et des clôtures. Ces choix sont importants et il estime que c'est à la commune de les fixer.

Mr le Maire répond que la commune participera à l'écriture du règlement.

Mr le Maire propose de se prononcer pour avis sur le transfert du PLU à la CCRM (il est précisé qu'un vote formel sera pris ultérieurement) : 12 voix pour et 3 abstentions. Mme Estelle Brault-Peluzzi précise qu'elle a émis un avis favorable à ce transfert car elle a compris lors de la réunion de présentation que ce serait le seul choix à terme.

Mr Jean-Philippe Strauel dit que le transfert du PLU à la CCRM serait une économie pour la commune qui n'aurait pas à procéder à la révision de son PLU.

Mr Patrice Jaegler espère qu'il n'y aura pas de surprise avec le PLUi comme cela a déjà été les cas avec la voirie lors de l'adhésion à la CCRM.

Mr Patrice Ibach demande quelles seraient les conséquences si on ne passait pas au PLUi. Mr le Maire répond que la révision du PLU de la commune serait à la charge de la commune.

10. RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CHOIX DES LUMINAIRES

Dans le cadre du projet de rénovation des luminaires, le powerpoint de présentation de la CCRM a été transmis aux membres du conseil municipal avec la carte de la commune.

La commune de Grussenheim a été découpée en trois axes : principaux, résidentiels et la route de Colmar Sud. Après discussion, le conseil municipal décide d'équiper les lampadaires comme suit :

- route de Colmar Sud : luminaire "calotte sphérique" taille 2
- axe principal : luminaire "fonctionnel" taille 2 -
- axe résidentiel : luminaire "résidentiel" disque 2 bras

11. DIVERS

- **Comité de jumelage** : Lecture est donnée du courrier adressé par Mme Geneviève Goetz, présidente du comité de Jumelage. Dans le cadre de la visite des seychois du 18 au 21 mai prochains, elle sollicite l'autorisation pour utiliser le hangar lors de l'accueil le jeudi et lors de la soirée concert avec tartes flambées le vendredi. Un moment officiel est programmé le samedi avec dépôt de gerbes par les deux municipalités aux monuments aux morts suivi d'un vin d'honneur. Le conseil

municipal est favorable à l'utilisation du hangar et à la prise en charge du vin d'honneur et des gerbes.

- **SFR** : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de l'opérateur de télécommunications SFR pour la mise en place d'une antenne. Il lui sera demandé de contacter Orange.
- **Cimetière israélite** : L'administration du cimetière israélite de Grussenheim sera à présent assurée par le consistoire israélite du Haut-Rhin en remplacement de Mr Bernard Sulzer.
- **Bluama Marik et journée citoyenne** : Mme Agnès Simler s'interroge sur l'organisation du Bluama Marik le 1^{er} mai et de la journée citoyenne. Compte-tenu de l'ambiance, elle souhaite céder sa place pour l'organisation de cette manifestation.
- **Coupe de bois** : Mr Gérard Blatz informe le conseil municipal qu'il a procédé à plusieurs coupes de bois (près du char, à la décharge, au cimetière) avec l'aide de Mr René Grollemund.
- **Prochaine réunion** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 9 mai à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures.



Le Maire,

Martin KLIPFEL

La secrétaire de séance,

Marie-Christine HARDOUIN

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.